

# Données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris

## Secteurs relatifs à la mixité sociale

Cette couche fait partie des données numériques du Plan Local d'Urbanisme de Paris. Ces données sont utilisées pour réaliser les documents graphiques et les tableaux annexes du règlement.

**Nom de la couche** : plub\_logsoc




**Géométrie** : Surfaces

**Contenu** : Afin de favoriser la mixité sociale, le règlement de la zone urbaine générale spécifie que toute opération de réalisation d'un programme d'habitation doit affecter à certaines catégories de logements un pourcentage de la surface de plancher des locaux d'habitation prévus par l'opération. La catégorie de logements concernée et le pourcentage minimum applicable dépendent de la zone où se trouve l'opération. Ces zones sont délimitées sur le plan « D - Mixité sociale » par différentes couleurs :

- Zone non déficitaire en logement social (en bleu) : 30% de logement en bail réel solidaire.
- Zone déficitaire en logement social (en rose clair) : 35% de logement locatif social.
- Zone hyper déficitaire en logement social (en rose foncé) : 50% de logement locatif social.

Cette couche contient une partition de la zone urbaine générale selon ces trois secteurs.

**Documents du PLU** : Ces données apparaissent sur le plan « D – Mixité sociale ».

	Zone non déficitaire en logement social
	Zone déficitaire en logement social
	Zone hyper-déficitaire en logement social

**Actualité** : Dernière modification le 17/10/2025 – Mise en compatibilité avec le projet « Nouvel Hôtel-Dieu ».

**Précision** : Plans au 1/12500.

**Champs de la table associée** :

- n\_sq\_ca : numéro de l'arrondissement.
- type\_zls: secteur pour l'application de l'article UG.1.5.1
  - ZNDLS: Zone non déficitaire en logement social
  - ZDLS: Zone déficitaire en logement social
  - ZHDLS: Zone hyper déficitaire en logement social